



DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	41	8	0

**OBJET : 34-3 - PORT ABRI DE L'OLIVETTE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DELEGATAIRE - EXERCICE 2019 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

0 Original  
0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N° Enregistrement :  
**37/21**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie, **23 DEC. 2020**  
Le  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le **5 JAN. 2021**  
Par délégation du Maire,  
L'Attachée territoriale  
**Par délégation du Maire  
L'attachée territoriale**  
**Sandra MIGLIORE**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

### du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020

Le vendredi 18 décembre 2020 à 15h00,  
Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 11/12/2020, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

**Présents :**

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAOU-HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Xavier WIJK, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Paul SASSI, M. Gérald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme Carole BONAUT, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Eric PAUGET, M. David SIMPLOT, Mme Gaëlle DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Nathalie GRILLI, Mme Stéphanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Françoise VALLOT, Mme Monique GAGEAN, M. Arnaud VIE, M. François ZEMA, Mme Aline ABRANAVAL, Mme Michèle MURATORE, Mme Djahida HEMADOU.

**Procurations :**

Mme Nathalie DEPETRIS à M. Jean LEONETTI,  
M. Matthieu GILLI à M. Eric PAUGET,  
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET,  
Mme Françoise THOMEL à M. Bernard DELIQUAIRE,  
Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU à Mme Gaëlle DUMAS,  
M. Alain BERNARD à M. Xavier WIJK,  
M. Tanguy CORNEC à M. Arnaud VIE,  
Mme Khadija AOUAMI à Mme Aline ABRANAVAL

**Absents :**

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.  
Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.  
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

La Commune d'Antibes Juan-les-Pins a confié l'entretien et l'exploitation de la zone de mouillage collectif et d'équipements légers de plaisance de l'Anse de l'Olivette à l'Association de Défense et de Gestion de l'Olivette, par délibération n° 378/14 du 31 janvier 2014, jusqu'à l'expiration de la Concession de l'État au 31 décembre 2020.

Ce « port-abri » héberge pour la saison estivale 43 postes en œuvrant pour la préservation des embarcations traditionnelles de type « pointus », avec une obligation de 25 % des postes de passage, ce qui a été respecté en 2019 avec 28 % de passage et un taux de remplissage global de 102 %.

Conformément à l'Article L. 1411-3 du Code général des Collectivités territoriales, l'Association de Défense et de Gestion de l'Olivette a transmis le rapport annuel du délégataire pour l'année 2019 comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

Le délégataire a versé à la Commune, au titre de la redevance annuelle, la somme de **1 586,22 €**.

Le Chiffre d'Affaires s'est élevé à **9 090 €**, stable depuis trois ans après un très fort accroissement dû à une gestion optimisée des places de mouillages hors abonnés, plus fortement rémunératrices. Les tarifs n'ont pas augmenté depuis 2014.

Le remplacement des pontons par des modèles rénovés et démontables, soumis à l'agrément de l'État ont été rendus nécessaires suite aux coups de mer successifs. Ces derniers ont été mis en place pour la saison 2019. L'Anse est toutefois mieux protégée par la digue rénovée.

Conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des Collectivités territoriales, ce rapport est examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans sa séance du 14 décembre 2020.

OUÏ CET EXPOSE

APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** du rapport annuel du délégataire « l'Association de Défense et de Gestion de l'Olivette » s'agissant de la Délégation de Service Public de la zone de mouillage collectif et d'équipements légers de plaisance de l'Anse de l'Olivette, pour l'exercice 2019.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :**

DCM N.34-3 - PORT ABRI DE L'OLIVETTE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE -  
RAPPORT ANNUEL DELEGATAIRE - EXERCICE 2019 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de transmission de l'acte :** 05/01/2021

**Date de réception de l'accusé de  
réception :** 05/01/2021

**Numéro de l'acte :** 740975 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20201218-740975-DE

**Date de décision :** 18/12/2020

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.2. Délégation de service public